

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

11 mars 2021

DÉMOCRATISER LE SPORT EN FRANCE - (N° 3980)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 6

présenté par  
M. Minot

-----

**ARTICLE 9**

À l'alinéa 6, substituer au mot :

« coopération »

le mot :

« collaboration ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Afin de développer une politique forte dans la lutte contre la manipulation de compétitions sportives, il est nécessaire que les acteurs nationaux et internationaux chargés de cette lutte se rapprochent et travaillent ensemble dans la prévention et la détection de ces manipulations de compétitions sportives. En ce sens, le terme « collaboration » apparaît comme plus adéquat et plus approprié que le terme « coopération ».